

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/02/28/2020041156/justel>

Dossier numéro : 2020-02-28/22

Titre

28 FEVRIER 2020. - Arrêté ministériel du 28 février 2020 portant modification de l'arrêté du Gouvernement flamand du 3 mai 2013 portant agrément de la qualification professionnelle de préparateur de crème glacée. (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 10-06-2020 page : 42099

Entrée en vigueur : 20-06-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)